

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2014

2014/10/07/02

L'an deux mil quatorze, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AVIT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Nicole TUGAL, Maire.

Présents : TUGAL Nicole, FLORENT Patrick, BAUD Patricia, GUITARD Fabrice, LASNIER Roseline, NIVEAU Francis, PASQUIER Mickaël, CHASSIN Danielle, MARTINAUD Francine.

Absents : PELLISSIER Claudine (pouvoir à Patricia BAUD), HERAUD Alain.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 10

Date de la convocation : 01.10.2014- Délibération affichée le : 08.10.2014

Patricia Baud a été désignée secrétaire.

Objet : Refus du projet d'éoliennes dans la Double

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par la Société ABO WIND, visant à implanter plusieurs éoliennes de 180 à 200 m de haut.

- Considérant la forêt de la Double comme un espace vital remarquable
- Considérant l'impact sur le tourisme vert
- Considérant l'impact négatif sur la faune et la flore lors des travaux puis l'exploitation (déboisements, fondations en béton jusqu'à 900 tonnes, raccordements...)
- Considérant l'impact sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris
- Considérant l'aggravation des risques d'incendie et les contraintes induites par les éoliennes sur l'intervention des canadiens
- Considérant le fait que ce projet est faussement présenté aux municipalités comme une simple « étude »
- Considérant le nombre croissant d'habitants hostiles au projet
- Considérant les risques d'animosité et de clivage entre les propriétaires signataires de baux et la population plus largement impactée et concernée

Vu les points évoqués, Madame le Maire et son Conseil Municipal de Saint-Avit refusent l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire du Val de Dronne et la Double et demandent à la société ABO WIND d'annuler les promesses de baux qu'ils ont fait signer et de se retirer.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire Nicole TUGAL

